

l'essor mondial, à la paix mondiale. Mais il faut bien admettre que l'on doit d'abord organiser nos propres affaires.

Enfin, monsieur le président, nous sommes toujours prêts à collaborer étroitement avec tout gouvernement qui daignera faire un pas vers la vraie solution que nous préconisons, celle qui nous éviterait bien des ennuis, celle qui, en rendant financièrement possible ce qui est physiquement réalisable, permettrait une meilleure distribution des biens et rendrait à l'individu cette liberté nécessaire à l'épanouissement de sa personnalité.

Ce sont là, monsieur le président, autant de raisons qui nous obligent à insister avec vigueur contre cette tactique gouvernementale de continuer à prélever des impôts qui nous semblent fort injustes. Il est inconcevable que dans un pays d'abondance comme le nôtre, on n'ait fait jusqu'à date aucun effort pour tenter réellement de solutionner les problèmes, en faisant fructifier tout le potentiel de richesses matérielles que nous avons. Ajouter à cela la richesse de notre main-d'œuvre,—et nous savons, encore une fois, qu'elle ne manque pas actuellement, qu'il y a 700,000 chômeurs de disponibles, tout au moins, et que nous avons également tout le génie voulu—nous pourrions réaliser un exemple dans le monde, en appliquant tout simplement les principes inhérents à un système économique adéquat.

C'est la raison pour laquelle la solution—et la seule—que le gouvernement trouve toujours, celle d'augmenter les impôts, celle de maintenir une augmentation d'impôt, constitue la raison et la cause de certains déboires que nous sommes obligés de subir actuellement.

Nous sommes donc obligés de défendre ici le peuple lui-même, qui a à se débattre dans les taxes et les impôts, et qui voudrait, une fois pour toutes, que l'on puisse envisager d'autres solutions que celle de venir puiser dans les goussets des contribuables.

On voudrait que l'on prenne tout au moins la précaution d'étudier d'autres issues qui pourraient amener une meilleure compréhension, qui pourraient amener un meilleur bien-être pour tous.

On veut faire disparaître la pauvreté; nous en sommes. On veut améliorer le sort de tous; nous en sommes. Mais là où nous ne sommes plus d'accord, c'est lorsqu'on ne se sert pas de son intelligence, de son imagination, de quoi que ce soit, pour essayer de trouver une autre solution que celle d'une augmentation de taxes.

Et ces augmentations de taxes amènent évidemment, et d'une façon sûre toujours, une diminution de l'essor économique, une diminution dont particulièrement le petit, celui qui a un faible salaire, celui qui a de la difficulté à joindre les deux bouts, est évidemment toujours celui qui doit en subir les conséquences.

C'est notre raison d'être ici, de défendre les intérêts primordiaux du faible, de défendre les intérêts primordiaux de la majorité de la population, car, monsieur le président,—il faut bien l'admettre—la majorité des Canadiens ne vivent pas actuellement d'une façon absolument libre, compte tenu des difficultés énormes qu'ils rencontrent au point de vue financier.

C'est la raison—et je pense qu'elle est suffisante—pour laquelle nous demandons avec instance au gouvernement de réviser sa position et d'essayer—nous lui accorderons à ce moment-là tout notre appui, toute notre aide—à trouver une autre solution que celle de l'augmentation des impôts et des taxes.

[M. Matte.]

○ Nous souhaitons que l'on puisse enfin nous entendre et démontrer quelque peu de bonne volonté. Et en cela, nous en sommes sûrs, nous avons l'appui d'une majorité de la population.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront pour rappeler que le bill C-225 qui est à l'étude ce soir a pour but de prolonger, pour une période d'un an, l'application de la surtaxe de 3 p. 100 qui, malheureusement, a été imposée en février 1968.

Le bill, monsieur l'Orateur, en effet, n'apporte pas de changement, sinon la prolongation d'une législation, d'une surtaxe qui devait être temporaire, comme viennent de le dire certains députés du Ralliement créditiste.

L'amendement proposé par le député créditiste vise en effet à remettre à six mois l'étude du projet de loi, ce qui aurait pour but, à toutes fins pratiques, d'annuler les effets de cette loi.

Sans contredit, nous allons sûrement appuyer, du moins en ce qui me concerne, l'amendement créditiste, puisqu'il vise à annuler cette surtaxe, cette charge additionnelle imposée aux contribuables.

Monsieur l'Orateur, ce que j'aurais souhaité, ce soir, avant de continuer mes remarques, aurait été que le ministre des Finances (M. Benson), qui n'est malheureusement pas ici, retire cette surtaxe de 3 p. 100 qui a été imposée il y a trois ans.

Nous nous souviendrons que ce projet de loi, qui prévoit en somme la prolongation de l'application du bill C-193, présenté au mois de février, et qui a pris origine en novembre 1967, avait été présenté par l'ancien ministre des Finances, maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp).

Ce bill visait à prélever 300 millions de dollars pour défrayer le coût des allocations sociales, et plus particulièrement, je pense, des pensions de vieillesse. J'aimerais que le ministre des Finances ou un de ses représentants dise si l'on a effectivement obtenu plus que la somme minimum que le gouvernement cherchait à obtenir par cette surtaxe, si vraiment les 300 millions ont été prélevés. Il est fort possible que cette surtaxe rapporte au gouvernement 500 ou 600 millions de dollars, ce qui serait une preuve additionnelle que cette surtaxe est non justifiée, si elle a rapporté plus au gouvernement que les fins pour lesquelles elle a été instituée.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, et comme il m'est impossible d'obtenir ce renseignement, j'espère que le ministre se fera un devoir de dire à la Chambre si le gouvernement ne prélève pas beaucoup plus d'argent qu'il en a besoin pour rencontrer les objectifs de ce bill.

Monsieur l'Orateur, si, aujourd'hui, les contribuables constatent que le gouvernement veut continuer à imposer la surtaxe pendant une autre année, ils auront à la payer. Quand on parle de surtaxe, on parle de taxe sur taxe. On devrait quand même constater que le gouvernement actuel n'est pas le seul responsable de cette situation. En effet, le bill C-225 n'est en somme que la continuation du bill C-193 de défunte mémoire et qui a suscité des heures assez troublantes au sein de ce Parlement. Nous nous en souviendrons trop aisément ou avec trop d'amertume. Ce bill a plongé le Parlement dans la pire crise politique de l'histoire canadienne.

On se souviendra du 19 février 1968, alors qu'on avait mis aux voix un bill touchant le sang de l'administration fédérale, c'est-à-dire le budget, et à la façon selon